



Désengagement de mon futur ex des créances communes

Par **suzan**, le **14/10/2009** à **17:02**

Bonjour,
Je suis séparée de mon mari.
Nous avons vu un avocat début mai pour un divorce par consentement mutuel sur demande conjointe. Le dossier a été placé au JAF début juillet et toujours pas de date d'audience. (N'est-ce pas un délai un peu exagéré?)
Ma question concerne le fait que depuis qu'il a quitté le domicile mon ex refuse de participer à quelle que charge que ce soit. Il a ainsi cessé de payer les loyers (et ce 1 mois avant de quitter le domicile), cessé d'approvisionner le compte sur lequel étaient prélevés les impôts,...
De ce fait, aujourd'hui, étant la seule à avoir communiqué mon changement d'adresse, c'est vers moi que les impôts se tournent pour le paiement de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation. Il refuse de payer quoi que ce soit. Je me retrouve même à recevoir des PV majorés qu'il a eus avec ma voiture et qu'il refuse de payer parce que ce n'est pas sa voiture.
Je voudrais donc savoir si j'ai un quelconque recours pour me désengager partiellement de ces créances, par exemple en ne payant que la part qui m'incombe au vu de nos revenus respectifs?
D'avance merci pour vos conseils car je suis vraiment désemparée.